

Monsieur le Directeur Académique,

C'est la 3^e rentrée de la présidence Macron et aussi la 3^e rentrée du ministre Blanquer. Cette rentrée devra être celle de l'apaisement.

Dès le printemps 2017, le SE-Unsa avait demandé au Président et au ministre de l'Éducation nationale, de s'engager pour une école durable par une politique éducative qui accepte le temps long de l'éducation et qui ne soit pas un grand chamboule-tout permanent, de soutenir une école durable par une politique éducative qui prenne soin de construire avec les personnels, de soutenir une école durable par une politique éducative qui soit aux côtés des personnels pour répondre aux besoins de leurs élèves et relever leurs défis du quotidien comme les défis de l'éducation au 21^e siècle.

Jusqu'ici cet appel du SE-Unsa n'avait pas été entendu et dès le début du quinquennat les tensions se sont nouées. Elles sont devenues de plus en plus fortes et l'année scolaire dernière a été une année de crises au pluriel. Pour cette nouvelle année, climat scolaire, climat social, climat tout court, sont pour le SE-Unsa les trois priorités.

Le ministre a enfin annoncé des chantiers et une méthode qui peuvent permettre d'avancer mais tout reste à faire. Nous jugerons sur les actes d'autant que la loi Fonction publique qui s'applique immédiatement comporte majoritairement des régressions de droits pour les fonctionnaires.

Rémunérations, conditions de travail au quotidien, besoins de mobilité professionnelle ou géographique, retraites... autant de sujets qui portent des attentes fortes de la part de nos collègues, qu'il ne faudra pas décevoir. Le SE-Unsa est porteur de propositions concrètes et nous espérons que le dialogue social avec les ministères sera un vrai dialogue et pas une simple consultation.

Nous arrivons, avec la CAPD d'aujourd'hui, à la fin des opérations du mouvement des enseignants du 1^{er} degré. Un mouvement entièrement bouleversé et dont la mise en place forcée dans un délai très contraint n'a pas permis à tous les participants d'en mesurer les enjeux. Aujourd'hui, certaines affectations ne sont pas adaptées au regard du lieu d'habitation de nos collègues ou de leur situation familiale, risquant de générer à terme, au mieux de la fatigue, au plus de la souffrance au travail. Si aucun système ne peut se prétendre parfait, il semble toutefois que le bilan de ce mouvement soit une régression d'un point de vue des situations personnelles, malgré l'énorme travail, de ces derniers mois, des services du mouvement. Le SE-Unsa accueille favorablement la proposition d'associer les services et les organisations syndicales pour informer le plus largement possible des règles du mouvement.

A l'éloignement géographique d'autres difficultés se surajoutent, affectant les conditions de travail et le quotidien des enseignants : charge de travail toujours croissante sans qu'il y ait toujours une plus-value évidente avec une forme de dérive administrative des missions pédagogiques, impossibilité à répondre aux demandes institutionnelles, quotidien empêché par un bâti inadapté, isolement professionnel, doutes dans ses choix pédagogiques, problèmes de gestion de classe et situations de conflits avec des élèves ou des adultes.

On observe que nos collègues se démènent et consacrent un temps conséquent à calmer les élèves ou gérer la discipline en classe. Ici, la France est au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. De plus en plus de situations se révèlent en Gironde et la comparaison avec des départements plus difficiles ne peut être un argument pour les sous-estimer. Ainsi, créer les conditions d'un climat scolaire apaisé, au service des apprentissages des élèves et du bien-être de tous est un objectif prioritaire. Cela passe par une formation initiale et continue ambitieuse et efficace sur ces sujets-là comme sur les domaines pédagogiques et didactiques.

La révolution du climat scolaire reste à faire, elle est à la croisée de toutes les problématiques éducatives : confiance et réussite des élèves, école inclusive, pédagogie, confiance des personnels en eux-mêmes, locaux adaptés ou non, environnement de l'école ou de l'établissement, qualité des relations interpersonnelles, niveau de bien-être de tous les membres de la communauté éducative.

Nous souhaitons aborder le sujet des évaluations nationales en CP et CE1 que Jean Michel Blanquer, notre ministre, a décidé de maintenir tout en renforçant leur caractère obligatoire. Le SE-Unsa ne croit toujours pas à la plus-value d'un dispositif imposé, d'autant plus lorsqu'il représente une surcharge importante de travail, au détriment du reste des activités professionnelles. C'est la raison pour laquelle, nous avons interpellé le ministre afin que nos collègues des classes de CP et CE1 puissent bénéficier d'une compensation horaire pour la saisie des réponses des élèves. C'est pour cette même raison, que nous vous demandons, Monsieur le Directeur académique, ce que vous comptez faire pour nos collègues en Gironde.

Par ailleurs, le SE-Unsa regrette toujours la confusion persistante sur la finalité de ce protocole, entre évaluations diagnostiques et évaluation de la performance du système. Pour nous, des évaluations nationales, passées dans toutes les classes, présentant des exercices dont leurs concepteurs eux-mêmes disent qu'ils sont conçus pour repérer les risques de difficultés d'apprentissages, ne peuvent être que des outils diagnostiques au service des équipes.

Nous demandons donc que soient mieux prises en compte les remontées du terrain. Nos collègues ne cessent de nous dire la très faible utilité de ces évaluations pour leur travail dans la classe, notamment pour déceler des difficultés qu'ils n'auraient pas déjà repérées.

Concernant le contenu des exercices, les retours critiques, de ces mêmes enseignants et des organisations syndicales ont souligné le caractère inapproprié de certains d'entre eux. Ils sont pourtant maintenus dans le protocole 2019.

Pour conclure, Monsieur le Directeur Académique, nous souhaiterions revenir sur la manière de décompter les heures de réunions d'information syndicale dans le cadre des 108h. Des enseignants se sont vus retirer un dixième de leur traitement pour avoir participé à une RIS et ne pas s'être rendus à une formation institutionnelle en contrepartie. Nous vous réaffirmons notre désaccord quant à l'interprétation que vous faites des textes. Nous venons de recevoir le compte rendu de l'audience dédiée à ce sujet du 13/06/2019, et sommes dans l'attente de la réponse du ministère qui devait être sollicité par suite. Pour le SE-Unsa, votre interprétation est un empêchement de fait à l'exercice du droit syndical dans le 1^{er} degré.

Les élu.e.s du SE-Unsa
Vincent Bourguignon
Céline Gravellier
Claire Papeghin
Cédrine Sancier